



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Proche-Orient

Question écrite n° 96387

Texte de la question

M. Claude Goasguen alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des réfugiés présents en Jordanie et au Liban. Il souhaite savoir quels sont les moyens accordés aux camps de réfugiés situés en Jordanie et au Liban par la France. Plus particulièrement quelles sont les attentions portées par la France dans cet environnement pour aider les demandeurs à l'obtention du droit d'asile ? Des contacts réguliers sont-ils établis entre les autorités françaises et les gouvernements jordanien et libanais dans la mesure où la presse ne fait état que des problèmes soulevés par l'immigration de réfugiés venant de Turquie vers l'Europe ? Plus généralement il souhaite connaître les moyens financiers octroyés pour venir en aide à ces camps de réfugiés.

Texte de la réponse

La France mesure pleinement la précarité de la situation des réfugiés syriens dans la région. Ils sont plus d'un million au Liban et plus de 650 000 en Jordanie. L'accueil de ces réfugiés représente un défi important pour ces pays et la France met tout en œuvre pour les aider. À l'occasion de la conférence de Londres de février 2016, la France a annoncé son objectif de consacrer plus d'un milliard d'euros sur la période 2016-2018 pour venir en aide aux réfugiés syriens et aux communautés-hôtes dans les pays voisins de la Syrie, dont 200 M€ de dons pour apporter une réponse immédiate aux conséquences humanitaires de la crise en Syrie. D'ores et déjà, la France a versé en 2016 près de 60 M€ de dons, principalement aux agences des Nations unies, pour venir en aide aux populations affectées par la crise en Syrie et dans les pays voisins, en particulier le Liban et la Jordanie. Pour le Liban, lors de sa visite des 16 et 17 avril 2016, le Président de la République s'est engagé à octroyer 100 M€ sur la période 2016-2018 pour aider le Liban à faire face à la crise des réfugiés, contre 55 M€ pour la période 2012-2015. L'aide est axée sur les besoins humanitaires d'urgence, l'éducation et l'accès à l'enseignement supérieur. L'objectif est de répondre à l'urgence humanitaire et favoriser le retour des réfugiés syriens une fois le conflit terminé, tout en contribuant à renforcer les capacités des autorités libanaises. Pour la Jordanie, la visite du Président de la République le 19 avril a été l'occasion pour l'AFD de signer un memorandum d'entente couvrant la période 2016-2018 et qui cible des secteurs clés (eau, énergie, développement urbain, création d'emplois, etc ;) pour venir en aide aux communautés-hôtes qui accueillent 85 % des réfugiés syriens présents dans ce pays. La France aide par ailleurs le Liban et la Jordanie en favorisant la réinstallation humanitaire de réfugiés syriens en lien avec le HCR. Elle délivre ainsi des visas à certains réfugiés en vue de leur permettre de solliciter l'asile dans notre pays. La France a délivré plus de 12 000 visas (dont plus de 3 800 en vue de s'installer en France) à des ressortissants syriens depuis le début de la crise. Lors de son déplacement au Liban, le Président de la République s'est engagé à rehausser les programmes de réinstallations humanitaires pour porter l'effort à 3 000 réinstallations en 2016 et 2017.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96387

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4896

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8510